



**Organisation des Nations Unies
pour le développement
industriel**

Distr. générale
21 décembre 2010
Français
Original: anglais

Conférence générale

Quatorzième session

Vienne, 28 novembre-2 décembre 2011

**Rapport du Conseil du développement industriel sur les
travaux de sa trente-huitième session**

(24-26 novembre 2010)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-2	3
I. Questions d'organisation et de procédure	3-17	3
II. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 2)	18-23	6
A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009	19	6
B. Situation financière de l'ONUDI	20	6
C. Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) et activités de coopération technique	21	6
D. Normes comptables	22	7
E. Mobilisation de ressources financières	23	7
III. Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels (point 8)	24	7
IV. Multilinguisme (point 3)	25	7
V. Rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux suivants (point 4):	26	7
A. Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	26	7
B. Programme régional pour l'Afrique	26	7

V.10-58773 (F) 100111 110111



Merci de recycler 

C.	Programme régional pour les pays arabes	26	7
D.	Autres programmes régionaux	26	8
VI.	Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (point 5)	27	8
VII.	Décentralisation et représentation hors Siège de l'ONUDI (point 6)	28	8
VIII.	Contribution de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (point 7)	29	8
IX.	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (point 9)	30	8
X.	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 10)	31	9
XI.	Ordre du jour provisoire et date de la trente-neuvième session (point 11)	32	9
XII.	Adoption du rapport (point 12)	33	9
XIII.	Clôture de la session	34	9
Annexes			
I.	Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-huitième session	10	
II.	Documents présentés au Conseil à sa trente-huitième session	19	

Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa trente-huitième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques du Conseil (IDB. 38/SR.1 à 5), où les délibérations sont consignées en détail, font partie intégrante du présent rapport.

2. La décision suivante du Conseil, qui figure à l'annexe I, se rapporte aux travaux de la Conférence générale à sa quatorzième session:

IDB.38/Dec.9 Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

I. Questions d'organisation et de procédure

3. La trente-huitième session du Conseil s'est tenue au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 24 au 26 novembre 2010 (5 séances plénières – voir IDB.38/SR.1 à 5).

Participation

4. Les 53 membres du Conseil étaient représentés à la session: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kazakhstan, Maroc, Mexique, Namibie, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Zimbabwe.

5. Les 43 États Membres ci-après de l'ONUDI ont aussi participé à la session: Albanie, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Croatie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Mongolie, Monténégro, Nicaragua, Nigéria, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Qatar, République démocratique de Congo, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Thaïlande, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen.

6. Le Saint-Siège a participé à la session en qualité d'observateur.

7. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

8. L'Ordre souverain et militaire de Malte a participé à la session en qualité d'observateur.

9. L'organisme des Nations Unies ci-après était représenté: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. Les institutions spécialisées et organismes apparentés des Nations Unies ci-après étaient représentés: Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

11. Les autres organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), Union africaine (UA), Union européenne (UE), Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe, Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB), Institut international du froid (IIF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ligue des États arabes (LEA), Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

12. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées: Association des anciens experts des Nations Unies en industrie et développement, Chambre de commerce austro-arabe, Deula-Nienburg (Académie allemande d'agriculture et de technologie), Global Options and Linkages (GOAL), Institut supérieur de gestion (ISG), Organisation internationale des employeurs (OIE), Congrès international des industriels et des entrepreneurs (ICIE), Conseil international des femmes (CIF), Fédération internationale pour la commande automatique (IFAC), Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (FIFCLC), International Investment Center (IIC), International Multiracial Shared Cultural Organization (IMSCO), Mountain Unlimited, Organisation des capitales et villes islamiques (OCVI), Soroptimist International.

Ouverture de la session

13. La trente-huitième session du Conseil a été déclarée ouverte par son Président, S. E. M. H. Böck (Autriche).

Bureau de la session

14. Les membres du Bureau de la trente-huitième session ont été élus au début de la première session ordinaire en 2010: S. E. M. H. Böck (Autriche) Président, S. E. M. A. García Revilla (Pérou), S. E. M. Y. Kazykhanov (Kazakhstan) et M^{me} A. Leśnodorska (Pologne) Vice-Présidents, et M. M. Bukheet (Soudan) Rapporteur.

Ordre du jour de la session

15. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport du Comité des programmes et des budgets:

- a) Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) et activités de coopération technique;
 - d) Normes comptables;
 - e) Mobilisation de ressources financières.
3. Multilinguisme.
 4. Rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux suivants:
 - a) Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
 - b) Programme régional pour l'Afrique;
 - c) Programme régional pour les pays arabes; et
 - d) Autres programmes régionaux.
 5. Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
 6. Décentralisation et représentation hors Siège de l'ONUDI.
 7. Contribution de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
 8. Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels.
 9. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement.
 10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
 11. Ordre du jour provisoire et date de la trente-neuvième session.
 12. Adoption du rapport.
16. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer l'utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision 38/Dec.1, IDB.38/SR.1, par. 28 et 29).
 17. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé le Vice-Président, S. E. M. A. García Revilla (Pérou), de les présider (voir IDB.38/SR.2, par. 1 et 2).

II. Rapport du Comité des programmes et des budgets (point 2)

18. Au titre du point 2, le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points subsidiaires a) à e). Les débats sur ces points sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.1, par. 30 à 80. Le Conseil était saisi du rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-sixième session (IDB.38/2) et des documents mentionnés aux sections A à E ci-dessous.

A. Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009

19. Au titre du point 2 a), le Conseil était saisi du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 terminé le 31 décembre 2009 (IDB.38/3), du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009 présenté par le Directeur général (IDB.38/4) et du *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (qui contient le rapport sur l'exécution du programme pour 2009) (IDB.37/2). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.2) et adopté la décision IDB.38/Dec.2 (voir annexe I).

B. Situation financière de l'ONUDI

20. Au titre du point 2 b), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.38/7), d'une note du Secrétariat sur le Règlement financier de l'ONUDI (PBC.26/CRP.3) et d'une mise à jour relative à l'état des contributions (IDB.38/CRP.2). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.3) et adopté la décision IDB.35/Dec.3 (voir annexe I).

C. Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement) et activités de coopération technique

21. Au titre du point 2 c), le Conseil était saisi de trois rapports du Directeur général sur les soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (IDB.38/9, Add.1 et Add.2) et d'un rapport du Directeur général sur les soldes inutilisés des crédits ouverts: programmes de coopération technique (IDB.38/10). Il a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.38/L.4 et IDB.38/L.5) et adopté les décisions IDB.38/Dec.4 et IDB.38/Dec.5 (voir annexe I).

D. Normes comptables

22. Au titre du point 2 d), le Conseil était saisi d'un rapport d'étape du Secrétariat sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (IDB.38/5). Sur proposition du Président, il a pris note de la documentation fournie.

E. Mobilisation de ressources financières

23. Au titre du point 2 e), le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (IDB.38/8) et d'informations sur les résultats obtenus en matière de financement figurant au *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (IDB.37/2, chap. 1.C), ainsi que d'un document de séance sur les projets approuvés en 2009 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires (PBC.26/CRP.2). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.6) et adopté la décision IDB.38/Dec.6 (voir annexe I).

III. Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels (point 8)

24. Au titre du point 8, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels (IDB.38/15) et d'une note connexe du Secrétariat (IDB.38/CRP.4). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.2, par. 3 à 41. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.12) et adopté la décision IDB.38/Dec.7 (voir annexe I).

IV. Multilinguisme (point 3)

25. Au titre du point 3, le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le multilinguisme (IDB.38/11). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.2, par. 42 à 46. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

V. Rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux suivants (point 4)

A. Programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

B. Programme régional pour l'Afrique

C. Programme régional pour les pays arabes

D. Autres programmes régionaux

26. Au titre du point 4, le Conseil a décidé d'examiner simultanément les points subsidiaires a) à d). Les débats sur ces points sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.2, par. 47 à 78. Le Conseil était saisi d'un rapport d'étape du Secrétariat sur les programmes régionaux (IDB.38/12) et d'informations sur les programmes régionaux figurant dans le *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (IDB.37/2). Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.10) et adopté la décision IDB.38/Dec.8 (voir annexe I).

VI. Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (point 5)

27. Au titre du point 5, le Conseil était saisi des propositions du Directeur général concernant l'alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (IDB.38/6). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.3, par. 7 à 10. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.7) et adopté la décision IDB.38/Dec.9 (voir annexe I).

VII. Décentralisation et représentation hors Siège de l'ONUDI (point 6)

28. Au titre du point 6, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la représentation hors Siège de l'ONUDI (IDB.38/13). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.3, par. 11 à 63. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

VIII. Contribution de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (point 7)

29. Au titre du point 7, le Conseil était saisi de deux rapports du Directeur général sur la contribution de l'ONUDI à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (IDB.38/14 et Add.1). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.3, par. 64 à 90. Sur proposition du Président, le Conseil a pris note de la documentation fournie.

IX. Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (point 9)

30. Au titre du point 9, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

(IDB.38/16 et Corr.1). Les débats sur ce point sont résumés dans les comptes rendus analytiques IDB.38/SR.3, par. 91 à 130 et IDB.38/SR.4, par. 1 à 12. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.11) et adopté la décision IDB.38/Dec.10 (voir annexe I).

X. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (point 10)

31. Au titre du point 10, le Conseil était saisi de deux notes du Directeur général intitulées “Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale” (IDB.38/17 et IDB.38/19) et d’une note du Secrétariat sur l’examen de l’état de la coopération avec les organisations non gouvernementales (IDB.38/18 et Corr.1). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.4, par. 13 à 19. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.8 et adopté la décision IDB.38/Dec.11 (voir annexe I).

XI. Ordre du jour provisoire et date de la trente-neuvième session (point 11)

32. Au titre du point 11, le Conseil était saisi d’une note du Directeur général sur l’ordre du jour provisoire et la date de la trente-neuvième session (IDB.38/CRP.3). Les débats sur ce point sont résumés dans le compte rendu analytique IDB.38/SR.4, par. 20. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.38/L.9) et adopté la décision IDB.38/Dec.12 (voir annexe I).

XII. Adoption du rapport (point 12)

33. Au titre du point 12, le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.38/L.1) et l’a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé d’en établir la version définitive (voir compte rendu analytique IDB.38/SR.5, par. 34 à 36).

XIII. Clôture de la session

34. Le 26 novembre 2010 à 11 h 5, le Conseil a clos sa trente-huitième session (voir IDB.38/SR.5, par. 37 à 52).

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil à sa trente-huitième session

IDB.38/Dec.1 Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son Règlement intérieur relatif au quorum et ce, pour les séances de sa trente-huitième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1^{re} séance plénière
24 novembre 2010*

IDB.38/Dec.2 Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2008-2009

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal 2008-2009 terminé le 31 décembre 2009, publié sous la cote IDB.38/3, du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009, publié sous la cote IDB.38/4 et du *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (IDB.37/2);

b) A pris également note des déclarations faites par le Directeur général et le Commissaire aux comptes à la vingt-sixième session du Comité des programmes et des budgets;

c) A remercié le Commissaire aux comptes pour les services utiles qu'il a rendus;

d) A apprécié l'importance de la contribution apportée par le Commissaire aux comptes, à travers ses recommandations, à l'amélioration de la gestion de l'ONUDI, de ses opérations et de ses résultats;

e) A demandé au Directeur général de continuer d'appliquer les recommandations du Commissaire aux comptes et de faire un rapport au Conseil du développement industriel sur ce point à sa trente-neuvième session.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.3 Situation financière de l'ONUDI

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.38/7;

b) A prié instamment les États Membres et anciens États Membres qui n'avaient pas encore réglé leurs contributions, y compris pour ce qui est des avances au Fonds de roulement et des arriérés d'années antérieures, de le faire sans retard;

c) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres et les anciens États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.4 Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.38/9, Add.1 et Add.2, y compris du projet de lancer la mise en œuvre du progiciel de gestion intégré en décembre 2010, et a rappelé la conclusion 2010/3 du Comité des programmes et des budgets;

b) A noté les progrès accomplis dans l'application de la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale;

c) A exprimé sa gratitude aux États Membres qui avaient renoncé au reversement de leurs parts des soldes inutilisés des crédits ouverts conformément au paragraphe h) de la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale, et à ceux qui ont versé des contributions volontaires pour le Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, pour un montant total de 5,3 millions d'euros;

d) A rappelé également le paragraphe i) de la décision GC.13/Dec.15 de la Conférence générale et autorisé, au cours de la période de mise en œuvre, l'utilisation, à concurrence de 1,7 million d'euros, des économies budgétaires qui pourraient être dégagées de tous les grands programmes à l'exception des ressources consacrées au Programme ordinaire de coopération technique et des Ressources spéciales pour l'Afrique;

e) A rappelé en outre le paragraphe e) de la décision GC.13/Dec.14 de la Conférence générale, étant entendu que cette question ne ferait pas l'objet d'un nouvel examen dans le cadre du programme et des budgets 2012-2013, et autorisé le prélèvement progressif, à titre de mesure exceptionnelle, de 5,5 millions d'euros de la réserve pour fluctuation des taux de change pour le financement du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle;

f) A prié le Directeur général de tenir les États Membres régulièrement informés des retombées concrètes obtenues en termes d'amélioration mesurable de l'efficacité et du renforcement de la capacité d'exécution des activités de coopération technique, induite par la mise en œuvre progressive du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.5 Soldes inutilisés des crédits ouverts: activités de coopération technique

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.38/10;
- b) A noté les progrès réalisés dans l'application de la décision GC.13/Dec.15;
- c) A encouragé les États Membres à verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et au Fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.6 Mobilisation de ressources financières

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.38/8;
- b) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets devant être financés par le Fonds de développement industriel en 2010 et 2011 conformément aux priorités définies dans le cadre de programmation à moyen terme pour la période 2010-2013 (IDB.35/8/Add.1);
- c) A encouragé les États Membres et les autres bailleurs de fonds à augmenter le montant des contributions volontaires qu'ils versent à l'ONUDI;
- d) A encouragé également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds non réservés à des fins spécifiques, en particulier pour que l'ONUDI puisse élaborer et exécuter de manière coordonnée les programmes intégrés et d'autres actions touchant les programmes et obtenir une mise en synergie et l'impact accru prévus par la notion de programme intégré;
- e) A prié les États Membres d'envisager de mettre à la disposition de l'ONUDI des ressources qui lui permettent de participer à des programmes requérant un cofinancement, en versant des contributions à des fonds d'affectation spéciale ou en octroyant des financements à des fins spéciales au niveau national ou international;
- f) A encouragé en outre les gouvernements des pays bénéficiaires à jouer un rôle actif en assumant avec l'ONUDI la responsabilité de mobiliser des ressources pour les programmes élaborés conjointement et d'autres activités hautement prioritaires et à aider notamment à recenser les fonds disponibles au niveau national, y compris au titre d'accords de partage de coûts, et les ressources provenant de donateurs bilatéraux et de fonds d'affectation multidonateurs, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement, et à faciliter l'accès à ces fonds;
- g) A recommandé vivement aux États Membres de coopérer avec l'ONUDI et de la soutenir dans les efforts qu'elle fait pour élaborer et promouvoir ses programmes et actions dans un contexte de développement international, en

particulier par le biais de conférences internationales et d'autres formes de dialogue, afin de faire bien connaître ces initiatives, de faire reconnaître leur pertinence pour les objectifs de développement international et de leur allouer les ressources nécessaires.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.7 Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du rapport présenté par le Directeur général (IDB.38/15 et CRP.4) dans lequel celui-ci propose la mise en place d'un programme renforcé de promotion d'une industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels et à d'autres produits médicaux comme les produits de la médecine traditionnelle;

b) A pris également note des informations qui figurent dans le *Rapport annuel 2009 de l'ONUDI* (IDB.37/2, chap. 3.D) concernant l'appui aux industries pharmaceutiques pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement;

c) S'est prononcé en faveur de la mise en œuvre par l'ONUDI, grâce à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud, d'activités qui tiennent compte du potentiel des différentes régions, en termes d'appui nécessaire, de transfert de technologie et de savoir-faire;

d) A rappelé la résolution 63/231 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la coopération pour le développement industriel, par laquelle l'Assemblée s'était félicitée du soutien que l'ONUDI apporte au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à d'autres programmes de l'Union africaine, y compris au Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique, qui visent à dynamiser l'industrialisation de l'Afrique;

e) A prié le Directeur général:

i) De continuer à élaborer des activités sur le renforcement des capacités en vue de la fabrication locale de produits pharmaceutiques, en coopération avec d'autres organismes et programmes des Nations Unies, et les institutions scientifiques internationales, sans que cela ne porte préjudice aux programmes existants;

ii) D'entreprendre des activités ciblées de mobilisation de ressources sous forme de contributions volontaires en consultation avec les États Membres et les autres partenaires intéressés;

iii) De faire périodiquement rapport aux organes directeurs sur les activités menées par l'ONUDI pour promouvoir l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.8 Activités de l'ONUDI dans le domaine de la politique industrielle

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé les objectifs et les fonctions définis dans l'Acte constitutif de l'ONUDI et la vision stratégique à long terme pour la période 2005-2015 (GC.11/Res.4);

b) A pris acte du *Rapport sur le développement industriel 2009 de l'ONUDI*, qui examine le changement structurel et les politiques visant à promouvoir la diversification industrielle, et pris note du rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux (IDB.38/12);

c) A souligné l'importance croissante des activités de l'ONUDI dans la recherche, les services de conseil et la coopération technique en matière de stratégies et politiques industrielles;

d) A souligné qu'il importe que les pays en développement suivent, évaluent et analysent leurs performances et leurs capacités industrielles et que, sur cette base, ils élaborent, mettent en œuvre et suivent des activités, afin d'améliorer la contribution de l'industrie au développement durable, à la croissance de la productivité et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

e) A souligné l'intérêt des travaux de recherche et des statistiques de l'ONUDI pour l'analyse des principaux enjeux et difficultés, ainsi que des tendances mondiales et régionales dans le domaine de la politique et du développement industriels, visant à identifier et à évaluer les opportunités et les défis rencontrés par les décideurs nationaux;

f) A souligné l'importance du rôle de premier plan que joue l'ONUDI au sein du système des Nations Unies pour ce qui est d'aider les pays à élaborer, à mettre en œuvre et à suivre des politiques pragmatiques et qui reposent sur des données factuelles pour, entre autres, améliorer les bases de statistiques industrielles, mettre à niveau la technologie industrielle, les ressources humaines et l'infrastructure, améliorer la compétitivité industrielle, favoriser la diversification et le changement structurel et garantir le respect de l'environnement dans le secteur industriel;

g) A prié le Directeur général:

i) D'adopter, dans la limite des ressources existantes, les mesures nécessaires pour renforcer le rôle de l'ONUDI dans la fourniture aux pays en développement de services de recherche et de conseil et d'une assistance en matière de stratégies et de politiques industrielles;

ii) D'appuyer les services de recherche et de conseil et l'assistance technique en matière de politiques industrielles, notamment par le biais d'activités d'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques entre experts et décideurs aux niveaux mondial et régional;

iii) D'inclure, dans l'examen à mi-parcours prévu du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, qui lui sera soumis à sa trente-neuvième session, des informations sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.9 Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé les décisions GC.2/Dec.23 et GC.6/Dec.10 de la Conférence générale, dans lesquelles le Directeur général était prié de présenter au Conseil, au cours de la première année de chaque exercice biennal et par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, un cadre de programmation à moyen terme de quatre ans;

b) A rappelé également la résolution 63/232 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2008, dans laquelle l'Assemblée avait décidé de remplacer l'examen triennal par un examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, encouragé les institutions spécialisées à procéder à tous les changements nécessaires pour synchroniser leur cycle de planification avec l'examen quadriennal complet, y compris, le cas échéant, en réalisant des examens à mi-parcours et décidé que le prochain examen complet aurait lieu en 2012;

c) A recommandé à la Conférence générale à sa quatorzième session de décider que le cadre de programmation à moyen terme existant pour 2010-2013 (document IDB.35/8/Add.1) resterait en vigueur jusqu'à son terme prévu en 2013, compte tenu de l'examen à mi-parcours qui aurait lieu en 2011 et qui serait soumis au Conseil du développement industriel par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets;

d) A recommandé également à la Conférence générale de prier le Directeur général de soumettre, tous les quatre ans à compter de 2013, au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, la deuxième année de l'exercice biennal, un projet de cadre de programmation à moyen terme pour les quatre années qui suivent l'exercice en cours, compte tenu des recommandations formulées dans le dernier examen complet des activités opérationnelles de développement;

e) A recommandé en outre à la Conférence générale de prier le Directeur général de continuer désormais à soumettre au Conseil, par l'intermédiaire du Comité, un examen à mi-parcours de chaque cadre de programmation à moyen terme, au cours de la deuxième année de l'exercice.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.10 Renforcement des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement

Le Conseil du développement industriel:

- a) A souligné qu'une croissance économique soutenue et un développement durable étaient importants pour l'avenir du globe;
- b) A rappelé la vision stratégique à long terme de l'ONUDI telle qu'adoptée dans la résolution GC.11/Res.4;
- c) A rappelé également les résolutions de la Conférence générale GC.8/Res.2 et GC.10/Res.5, intitulées respectivement "Fonds pour l'environnement mondial et activités de coopération technique" et "Rôle de l'ONUDI dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement";
- d) A rappelé en outre la résolution GC.13/Res.8 sur les activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement;
- e) A pris en compte l'approche axée sur les résultats du cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013, tel qu'il a été noté dans la résolution GC.13/Res.3 de la Conférence générale;
- f) A prié le Directeur général:
 - i) D'accélérer la mise en œuvre des initiatives cofinancées par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds du Protocole de Montréal, les donateurs bilatéraux et les initiatives multidonateurs comme One UN Funds, afin de réaliser un ensemble de projets et programmes pilotes concrets et efficaces de développement industriel durable dans le domaine de l'énergie et de l'environnement;
 - ii) D'encourager l'utilisation des structures et des centres des réseaux de l'ONUDI déjà présents sur le terrain, notamment le Centre international pour la science et la haute technologie, le Centre international pour la technologie de l'utilisation de l'énergie de l'hydrogène, les bureaux de promotion des investissements et de la technologie, les centres nationaux pour une production plus propre, l'Observatoire des énergies renouvelables pour l'Amérique latine et les Caraïbes et les centres de coopération Sud-Sud;
 - iii) D'établir des mécanismes de coopération appropriés, y compris des accords sur la mise en œuvre de projets et d'initiatives avec d'autres organisations régionales et internationales dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, aux niveaux national, régional et/ou mondial le cas échéant, afin de créer des synergies et d'éviter le double emploi;
 - iv) D'inclure dans l'examen à mi-parcours prévu du cadre de programmation à moyen terme 2010-2013, qui lui sera soumis à sa trente-neuvième session, des informations sur les progrès accomplis dans l'application de la présente décision, y compris une description complète des aspects techniques et financiers, ainsi que les résultats des initiatives menées, un accent particulier étant mis sur l'impact attendu et les aboutissements au niveau national.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.11 Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans les documents IDB.38/17 et IDB.38/19;

b) A décidé, conformément à l'Article 19.1 b) de l'Acte constitutif de l'Organisation et aux directives concernant les relations de cette dernière avec les organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux organisations non gouvernementales suivantes:

Verein Südwind Entwicklungspolitik, et
ISEKI-Food Association.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

IDB.38/Dec.12 Ordre du jour provisoire et date de la trente-neuvième session

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note des informations figurant dans le document IDB.38/CRP.3;

b) A décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire suivant pour sa trente-neuvième session:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général pour 2010.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
 - a) Rapport intérimaire du Commissaire aux comptes, y compris la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009; rapport sur l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2010-2011;
 - b) Situation financière de l'ONUDI;
 - c) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - d) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - e) Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle;
 - f) Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité alimentaire et fonds d'affectation spéciale pour les énergies renouvelables;
 - g) Normes comptables;
 - h) Règlement financier;

- i) Mobilisation de ressources financières;
- j) Nomination d'un commissaire aux comptes.
- 5. Programme et budgets, 2012-2013.
- 6. Examen à mi-parcours du cadre de programmation à moyen terme, 2010-2013.
- 7. Activités du Corps commun d'inspection.
- 8. Questions relatives au personnel.
- 9. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
- 10. Préparatifs de la quatorzième session de la Conférence générale.
- 11. Ordre du jour provisoire et date de la quarantième session.
- 12. Adoption du rapport.
- c) A décidé de tenir sa trente-neuvième session du 22 au 24 juin 2011.

*5^e séance plénière
26 novembre 2010*

Annexe II

Documents présentés au Conseil à sa trente-huitième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.38/1	1	Ordre du jour provisoire
IDB.38/1/Add.1	1	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.38/2	2	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa vingt-sixième session (7 et 8 septembre 2010)
IDB.38/3-PBC.26/3	2 a)	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice biennal allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009
IDB.38/4-PBC.26/4	2 a)	Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009. Présenté par le Directeur général
IDB.38/5-PBC.26/5	2 d)	Normes comptables internationales pour le secteur public. Rapport d'étape du Secrétariat
IDB.38/6-PBC.26/6	5	Alignement du cycle du cadre de programmation à moyen terme sur le cycle de l'examen complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Propositions du Directeur général
IDB.38/7-PBC.26/7	2 b)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.38/8-PBC.26/8	2 e)	Mobilisation de ressources financières. Rapport du Directeur général
IDB.38/9-PBC.26/9	2 c)	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle (initiative de gestion du changement). Rapport du Directeur général
IDB.38/9/Add.1	2 c)	Unutilized balances of appropriations: Programme for Change and Organizational Renewal (PCOR). Report by the Director-General. Addendum
IDB.38/9/Add.2	2 c)	Soldes inutilisés des crédits ouverts: Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.38/10-PBC.26/10	2 c)	Soldes inutilisés des crédits ouverts: programmes de coopération technique. Rapport du Directeur général
IDB.38/11	3	Multilinguisme. Note du Secrétariat
IDB.38/12	4	Rapport sur l'état d'avancement des programmes régionaux. Rapport du Secrétariat
IDB.38/13	6	Représentation hors Siège de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.38/14	7	Contributions de l'ONUDI aux objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport du Directeur général

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.38/14/Add.1	7	Contributions de l'ONUDI aux objectifs du Millénaire pour le développement. Rapport du Directeur général. Additif
IDB.38/15	8	Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels. Rapport du Directeur général
IDB.38/16	9	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Rapport du Directeur général
IDB.38/16/Corr.1	9	Activités de l'ONUDI dans le domaine de l'énergie et de l'environnement. Rapport du Directeur général. Rectificatif
IDB.38/17	10	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Note du Directeur général
IDB.38/18	10	Examen de l'état de la coopération avec les organisations non gouvernementales. Note du Secrétariat
IDB.38/18/Corr.1	10	Examen de l'état de la coopération avec les organisations non gouvernementales. Note du Secrétariat. Rectificatif
IDB.38/19	10	Demande de statut consultatif présentée par une organisation non gouvernementale. Rapport du Directeur général
Documents de séance		
IDB.38/CRP.1	1	List of documents
IDB.38/CRP.2	2 b)	État des contributions. Note du Secrétariat
IDB.38/CRP.3	11	Provisional agenda and date of the thirty-ninth session. Note by the Director-General
IDB.38/CRP.4	8	Appui de l'ONUDI à la promotion de l'industrie pharmaceutique locale dans les pays en développement, eu égard en particulier aux produits médicaux essentiels. Note du Secrétariat
IDB.38/CRP.5	–	Liste des participants
* * *		
IDB.37/2-PBC.26/2	2 a), 2 e) et 4	<i>Rapport annuel 2009 de l'ONUDI</i>
PBC.26/CRP.2	2 e)	Projets approuvés en 2009 au titre du Fonds de développement industriel, des fonds d'affectation spéciale et d'autres contributions volontaires
PBC.26/CRP.3	2 b)	Situation financière de l'ONUDI. Note du Secrétariat